

COS

ELECTIONS DU 7 DÉCEMBRE 2017 VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

LA FSU TERRITORIALE

FONTENAY-SOUS-BOIS

**CHER-E COLLÈGUE,
LE 7 DÉCEMBRE PROCHAIN,
NOUS ALLONS VOTER POUR
ÉLIRE NOS REPRÉSENTANTS
AU COMITÉ DES ŒUVRES
SOCIALES.**

**LE COS EST UNE ASSOCIATION
GÉRÉE PAR UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
COMPRENANT
25 REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL.**

Tout au long du dernier mandat, grâce à la représentativité que vous leur avez accordée, les élus FSU se sont fortement :

- ☑ **Impliqués** dans le fonctionnement des différentes commissions.
- ☑ **Mobilisés** dans la programmation et à la réalisation des activités.

Inscrite dans une démarche unitaire, cette implication a permis de construire, une dynamique de travail efficace. Celle-ci a été un véritable atout pour le COS. Elle doit être préservée.

Trois principes ont toujours guidé notre action syndicale au sein de la collectivité : la solidarité, l'indépendance et le pluralisme.

- ☑ **Solidarité** fondement même de notre action
- ☑ **Indépendance** face à l'employeur
- ☑ **Pluralisme** source de diversité et de démocratie

Forts de ces principes, nous souhaitons continuer, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, à peser sur les orientations et les décisions pour :

- ☞ **Assurer un accès égal pour tous aux prestations**
- ☞ **Garantir une gestion transparente et efficace**
- ☞ **Promouvoir un COS innovant**
- ☞ **Diversifier les activités pour mieux répondre aux attentes**

**POUR DES PRESTATIONS
D'ACTION SOCIALE
CONFORTÉES ET ÉLARGIES**

L'action sociale est obligatoire dans les collectivités locales depuis la loi du 19 février 2007.

Celle-ci vise notamment à « améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Elle s'est fortement développée dans les collectivités depuis cette date.

Selon le principe de libre administration, le législateur a, cependant, laissé le soin à chaque employeur public de choisir les actions accordées ainsi que le mode de gestion de ces prestations.

Il existe donc en la matière presque autant de pratiques que de collectivités. .../...

VOTEZ ET FAITES VOTER

FSU



COS

.../...

De longue date, à **Fontenay-sous-Bois**, cette gestion est assurée par le **Comité des Œuvres Sociales** pour les loisirs et les vacances.

Les autres prestations (restauration, logement, enfance) sont prises en charge, à des degrés divers, directement par la collectivité.

En raison de la stagnation salariale et d'une **paupérisation** accrue des agents de la fonction publique territoriale, une récente étude (Prevalys en partenariat avec *la Gazette des communes*) montre que les prestations d'action sociale sont de plus en plus attendues et que parmi celles-ci les aides financières sont de plus en plus sollicitées par les agents.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, nous affirmons que l'ensemble des **prestations**, qu'elles soient gérées par le COS ou directement par l'employeur, **doivent être confortées et élargies**.

Nous revendiquons en particulier, comme les textes le permettent depuis le décret du 8 novembre 2011, que l'employeur participe financièrement **à la protection sociale complémentaire des agents (complémentaire santé et maintien de salaire)**.

Nous militons également, comme cela se pratique dans de nombreuses collectivités, pour que les prestations directement gérées par l'employeur puissent être **débatues avec le personnel** et fassent régulièrement l'objet d'une présentation au Comité technique.

Les candidat-e-s de la FSU territoriale



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

- Céline LEVEQUE ESPACES VERTS
- Nathalie MOREL MÉDIATHÈQUE
- Liliane MILOT SERVICE JEUNESSE
- Mireille CONVARD MÉDIATHÈQUE
- Sylviane FIORETTI MÉDIATHÈQUE
- Martine TASSARA MÉDIATHÈQUE
- Jean-Luc PIRENET MÉDIATHÈQUE
- Laurence DUCOUSSO MÉDIATHÈQUE
- Gilles BRUYANT ESPACES VERTS
- Fathia OULD ALI SERVICE ENFANCE
- Mohamed KADDOUR PROPRIÉTÉ URBAINE
- Brigitte GIOVANNANGELI PETITE ENFANCE
- Patricia BRIEAU MÉDIATHÈQUE
- Dominique BELHADJ ATELIERS MUNICIPAUX
- Elise GELARDONI CMS
- Manuel DEL CERRO MÉDIATHÈQUE
- Thomas CATANIA ESPACES VERTS
- Corinne CREZE MÉDIATHÈQUE
- Farid KADDOUR SERVICE DES SPORTS
- Frédéric ROUSSILLON ESPACES VERTS
- Christophe RIVANO ESPACES VERTS
- Mickaël MAISONNEUVE ESPACES VERTS
- Jean-Luc BAR SERVICE DES SPORTS
- Michelle LION RETRAITÉE
- Emmanuel JOUVIN RETRAITÉ



avec un **U**
comme utile!

www.snuter-fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE

CONTACT :

Syndicat FSU-SNUTER 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives
94010 CRETEIL Cedex tél. : 01 49 56 09 85 mail : contact@fsu-snuter94.fr